

XX<sup>e</sup> Congrès de l’AISLF – Montréal, 4-8 juillet 2016

GT07 « Sociologie des sexualités »

### **Appel à communications**

## **Les âges de la sexualité**

Le XX<sup>e</sup> Congrès de l’AISLF incite à penser une sociologie en changement dans un monde social en mouvement, en considérant l’émergence de nouveaux objets, en décentrant un regard souvent trop focalisé sur la sphère occidentale et en incluant les apports d’autres disciplines.

Partant de cette orientation thématique générale, le Groupe de travail « Sociologie des sexualités » (GT07) propose de repenser l’un des paramètres classiquement mobilisés en sociologie, l’âge, qui se trouve rarement pris en compte de façon centrale dans les recherches concernant les sexualités. Les projets de communication attendus devront donc croiser les questions sexuelles avec celles d’âge, ceci de manière très large : il pourra s’agir de l’âge des personnes concernées, de l’écart générationnel entre les partenaires sexuels, des cadres légaux et sociaux des pratiques envisagées, ou encore des messages d’information et de promotion de la santé. Plusieurs axes de réflexion peuvent être envisagés, à partir de données d’enquêtes qualitatives, d’enquêtes statistiques ou d’analyses documentaires.

Les moments bio-sociaux de la sexualité (la puberté, la maturité sexuelle, la ménopause, l’andropause, etc.), les phases de la vie sexuelle (entrée dans la sexualité, la formation d’un couple, le choix du célibat, le veuvage, etc.), ou encore les choix concernant la procréation peuvent être abordés en considérant la diversité des contextes, des significations et des pratiques.

Les différentes cultures établissent des normes, explicites ou implicites, précisant qui et à quel âge est invité à participer, ou non, à telle ou telle activité à caractère sexuel. Les âges légaux de la sexualité en constituent la trame, mais ces différences peuvent être étendues aux divers « contrôles » liés à l’âge (moraux, familiaux, religieux, etc.) exercés par exemple sur et par les médias tels que la presse, les livres et programmes scolaires, la télévision, les réseaux sociaux, les services de rencontre, en raison de leur dimension sexuelle, érotique ou pornographique.

Dans la société occidentale actuelle, l’homogénéité des tranches d’âge entre les partenaires est valorisée, tandis que les écarts importants sont *a priori* proscrits, ou encore acceptés à la marge en raison d’inégalités socio-économiques entre les partenaires. Dans d’autres sociétés, les différences générationnelles entre partenaires sont habituelles, voire recherchées. Le genre construit de manière différentielle ces usages et ces contraintes, les femmes et les hommes n’étant pas soumis aux mêmes injonctions, en regard notamment de la conjugalité et de la parentalité. Ces pratiques sociales se réfèrent non seulement à la norme hétérosexuelle, mais également au contexte des couples de même sexe dans un nombre croissant de pays. La dimension historique de l’analyse sociologique pourra être

prise en compte dans ces différentes situations. De même, les rencontres survenant dans le contexte des migrations transnationales invitent à interroger la confrontation de normes et apprentissages issus de différentes formes de socialisation.

La succession des âges peut mériter une attention particulière à ses extrêmes. Ainsi, la sexualité des personnes considérées comme des enfants, ou sa « mise en scène », se trouve par exemple illustrée par le phénomène des « mini-miss », qui peut être analysé comme étant révélateur d'une sexualisation genrée des préadolescentes, mais aussi d'une évolution de l'univers de la mode ou de celui des médias. De même, la question de la sexualité des personnes vieillissantes et des personnes considérées comme du troisième et du quatrième âge peut être envisagée, en abordant soit la réalité de ses pratiques, soit l'encadrement qu'elle suscite (vie en institutions), soit encore sa représentation (littérature, cinéma, etc.). D'un autre point de vue, certaines périodes et situations peuvent être vécues comme des moments de difficulté, voire de rupture, dans les parcours de vie : l'adolescence et l'homosexualité, la maturité sexuelle et l'infertilité, le vieillissement et la ménopause/andropause, etc.

L'âge est un critère majeur de l'encadrement légal des activités sexuelles. On pense ici à la sexualité vénale ou à caractère professionnel, soumise à des règles d'âge spécifiques, différentes par exemple des celles qui régissent le droit du travail. En France, par exemple, les activités prostitutionnelles sont interdites aux mineur-e-s (moins de 18 ans), alors que la majorité sexuelle est fixée à 15 ans et le droit de travailler à 16 ans. D'autres pays, comme la Suisse, établissent une seule et même limite à 16 ans. Dans un autre registre, l'âge définit la qualification criminelle de la pédophilie et oriente les dispositifs de répression de ce type de comportement.

Enfin, la médicalisation massive de la sexualité, traduite par les campagnes d'éducation à la santé et de marketing social (surtout dans les pays développés), tend à établir des populations cibles correspondant à certains types de consommation et de services médicaux (chirurgie des organes sexuels, accentueurs de libido, aides à l'érection, etc.) qui sont également assez précisément orientés en termes d'âge et de genre. De même, les messages de prévention des infections sexuellement transmissibles visent souvent des groupes d'âge spécifiques. C'est aussi le cas de campagnes de promotion de la contraception ou de prévention de certaines pathologies touchant de façon directe ou non la sexualité (cancer du sein, de l'utérus, de la prostate, du testicule).

Une séance commune sera organisée avec le CR04 « Sociologie des rapports sociaux de sexe » afin de présenter une sélection de communications proches des thèmes proposés par le GT07 et le CR04 (dont l'appel à communications est intitulé : « Pour un renouveau des approches sociologiques du genre dans les sociétés contemporaines », voir sur le site du Congrès).

Les propositions devront clairement mentionner leur objet, leur méthodologie, les résultats de recherche, ainsi qu'une discussion cohérente avec la thématique de l'appel.

**Les propositions doivent être transmises uniquement sur le site du Congrès avant le 15 janvier 2016 :** <http://congres2016.aislf.org>